

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Octobre 1872.

Chronique Politique.

Dans une très-récente réunion des mem-
bres de la gauche radicale, nous assu-
rément, on a nettement proposé de demander
à la Chambre la prolongation des pouvoirs
présidentiels de M. Thiers pour deux ans.
La plus grande partie des membres de cette
réunion ont adhéré à cette proposition.

L'Ordre enregistre la nouvelle suivante,
dont nous lui laissons toute la responsabi-
lité, et que nous reproduisons seulement
parce qu'elle court dans les journaux :

« Des démarches, assure-t-on, ont été
faites auprès des princes d'Orléans pour les
engager à entrer dans la voie ouverte par M.
le comte de Chambord, et à faire, au point
de vue de l'intérêt de leur parti, une déclara-
tion de principe catégorique.

» M. le comte de Paris n'aurait pas dit
non.

» Mais, ajoute-t-on, MM. le duc d'Au-
male et le prince de Joinville auraient évité
de répondre. »

Aucun nom n'est encore sérieusement mis
en avant pour le portefeuille du commerce.
Il n'est pas question de le donner à M. Vic-
tor Lefranc.

La santé du Président de la République
est excellente, contrairement aux bruits d'a-
près lesquels il aurait mal aux yeux.

M. Jules Simon insiste beaucoup, dit-on,
dans le conseil des ministres, pour que
l'Assemblée soit saisie, aussitôt que possi-
ble, de la discussion des mesures relatives à
l'instruction publique.

M. Thiers n'est point hostile à cette idée,
mais il est également sollicité par les collè-
gues de M. Jules Simon, qui tous ont un
ou plusieurs projets de loi qu'ils sont pres-
sés de voir voter par l'Assemblée.

Aucune résolution définitive n'a donc en-
core pu être prise.

Parmi les bruits relatifs à la lettre de M.
le comte de Chambord, nous signalerons les
suivants :

On lit dans la *Correspondance Saint-Ché-
ron* :

« Il paraît qu'un certain nombre de
membres de la droite avaient manifesté des
dispositions à se rallier, par lassitude, à la
République de M. Thiers et à voter sa pré-
sidence à vie ; ils devaient tenter une démar-
che auprès de lui pour le décider à donner
des gages à la majorité conservatrice, no-
tamment par la rentrée du baron de Larcy
au ministère et en y faisant entrer le duc
d'Audiffret-Pasquier.

» La lettre adressée par M. le comte de
Chambord à M. de la Rochette, député de
la Loire-Inférieure, pourra faire réfléchir les
membres de la droite qui auraient quelques
velléités de se rendre complices des manœ-
uvres de M. Thiers. »

D'après une correspondance du *Nouvel-
liste de Rouen*, qui confirme la nouvelle don-
née par la *Correspondance Saint-Chéron* au
sujet des dispositions de certains membres
de la droite, ce serait « l'initiative prise par
plusieurs membres de l'extrême droite qui
aurait déterminé le chef de la maison de
Bourbon à écrire sa lettre à M. de la Ro-
chette.

Ce dernier, accompagné de M. Lucien
Brun et de M. de Carayon-Latour, se serait
rendu auprès du comte de Chambord pour
lui exposer la nécessité de s'affirmer éner-
giquement avant le retour de la Chambre et
à la veille d'une tentative prochaine de con-
solidation de l'état de choses actuel. Les in-
stances de ces messieurs auraient touché le
prince.

Le premier bruit nous paraît plus vrai-
semblable que le second.

La *Gazette de Voss*, du 22, annonce que
l'évêque d'Ermeland a porté plainte contre
le gouvernement prussien, qui refuse de lui
payer son traitement.

Dans un discours prononcé à Romanèche,
le général Pellissier, parlant des volontaires
d'un an, dit :

« L'Assemblée, par l'institution des volon-
taires d'un an, a eu deux buts : en pre-
mier lieu, faciliter le recrutement des profes-
sions libérales, dont le développement est
indispensable à la marche régulière de la so-
ciété civile ; en second lieu, profiter de l'in-
telligence acquise par certains individus et
la faire tourner au profit de l'armée, en fa-
cilitant au moment d'une guerre le recrute-
ment des cadres d'officiers et sous-officiers
de l'armée active et de l'armée territoriale.

» L'institution des volontaires d'un an
n'est point un dégrèvement, en faveur d'une
certaine classe, des charges militaires qui
pèsent sur tous les Français. C'est une trans-
formation de ces charges plutôt faite en fa-
veur de l'armée, qui trouve là les éléments
nécessaires pour l'accroissement de ses ca-
dres en temps de guerre, qu'en faveur des
individus eux-mêmes qui compensent, par
une plus grande responsabilité et des servi-
ces plus précieux en temps de guerre, les
avantages qui leur ont été faits pendant la
paix. Telle est, mes chers concitoyens, la loi
actuelle sur le recrutement qui sera désor-
mais applicable à vous et à vos familles.

» J'ai dû me restreindre beaucoup pour
faire entrer dans un cadre aussi étroit tous
les éléments essentiels d'une loi aussi impor-
tante, mais je serai complètement satisfait
si j'ai pu vous faire comprendre son impor-
tance et son mécanisme. Avant de terminer,
permettez-moi de porter un toast à l'armée,
et surtout à cette armée nouvelle fondée par
les institutions républicaines, et composée
de tous les citoyens. »

Informations diverses.

Plusieurs journaux annoncent, comme
une nouvelle, la création, à Tarbes, d'une
Ecole d'artillerie pour deux régiments, sous
le commandement de M. le général Aubac.

Il y a près d'un an que cette Ecole a été
instituée, et l'on voit figurer sur le livret
d'emplacement des troupes les 14^e et 24^e ré-
giments d'artillerie comme tenant garnison
au chef-lieu des Hautes-Pyrénées.

Un détail piquant à propos de l'évacua-
tion :

Les officiers prussiens appréhendent le
jugement que les journaux des villes éva-
cuées porteront sur leurs actes après leur
départ.

Aussi, font-ils prendre de nombreux abon-
nements aux feuilles de ces villes depuis
quelques jours, afin de se tenir au courant
de ce qui sera publié sur leurs faits et gestes
pendant l'occupation.

Le grand état-major prussien s'occupe en
ce moment de dresser une carte de l'Alsace-
Lorraine au dix-millième, c'est-à-dire à une
échelle qui permettra de reproduire les
moindres accidents de terrain.

On lit dans le *Courrier de la Champagne* :

« Nouvelles certaines de l'évacuation :
... ? »

On annonce que M. le Président de la Ré-
publique a l'intention de faire prochaine-
ment, dans une cérémonie toute militaire,
la distribution solennelle des nouveaux dra-
peaux républicains à l'armée.

Cette nouvelle paraît fort invraisemblable.
Il n'y a d'ailleurs qu'un drapeau nation-
al et un grand nombre de drapeaux répu-
blicains.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AI. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XVIII.

PÈRE ET FILS.

(Suite.)

Il croyait ces rebelles exterminés par le
colonel Popofosopulo ou, ainsi qu'il disait
dans son langage exquis, occupés à crever
dans quelque fossé, comme des fils de chiens
qu'ils étaient, et pensant n'avoir qu'à fusiller
les bandits échappés de Vonchok, il avait
fait appeler le guide Abraham, pour lui don-
ner ses dernières instructions.

Le vieux juif, défiguré par l'épouvantable
torture qu'il avait subie à Varsovie, se tenait,

humblement incliné, dans l'angle le plus
reculé de la pièce.

A demi-assoupie par les fumées de l'eau-
de-vie et la digestion d'un copieux repas,
l'uniforme déboutonné, la casquette en-
foncée sur les oreilles, les pieds posés sur
une table chargée de bouteilles et renversée à
demi sur un banc, couvert de manteaux
empilés pour lui servir de coussins, Sa
Haute Noblesse nageait dans une sorte de
torpeur béate.

Pour se faire remarquer, Abraham tous-
sait légèrement en saluant profondément.

— Tu es là, chien ? fit enfin le Svinin.

— Je suis là, Excellence.

— Pourquoi es-tu là ?

— Vous m'avez fait appeler, Excellence.

— Brute, je te demande pourquoi je t'ai
fait appeler.

— Je ne sais pas, Votre Excellence.

— Triple brute, grogna le général, en
laissant tomber sa pipe et en se retournant
pour dormir.

Pendant une demi-heure, on n'entendit
plus, dans la pièce, que le rontlement de

la Haute Noblesse et la toux sèche de l'Is-
raélite.

Dans la chambre à côté, des officiers
causaient, riaient et buvaient, en jouant au
jérolach.

— Aaron, grogna Svinin, en s'éveillant de
sa sieste.

— Je suis ici, Haute Noblesse.

— Donne-moi ma pipe.

Le juif la ramassa.

— Que tu es donc horrible, fit le général,
en éclatant de rire ; tu ne trouveras pas fa-
cilement à te marier.

— Je ne songe pas à me marier, Haute
Noblesse.

— Et tu fais bien, tu es trop laid ; il est
vrai que tu es riche, vieux coquin.

— Moi, riche, Haute Noblesse ! gémit
Abraham. J'avais peu de chose et j'ai tout
perdu.

— Excepté tes fourgons. Avoue que de-
puis que tu es avec moi tu as fait de bonnes
affaires.

— J'ai vendu un peu d'eau-de-vie.

— Tu veux dire d'eau de chaux, chien

que tu es, et au poids de l'or. Dis-moi un
peu, qu'as-tu gagné au village de Vonchok ?

— Presque rien, Excellence, quelques
fourrures gâtées ; presque rien, en vérité.

— Et au sac du château du comte Za-
moiski ?

— Deux petits tableaux et un exemplaire
des Psaumes de David, sur parchemin.

— Que diable veux-tu faire de ce bouquin,
chanter les psaumes de ton roi David ?

— On m'a fait espérer que je pourrais les
vendre au colonel Liski, un amateur.

— J'ai aussi entendu parler d'un collier
de perles qui...

— Des perles fausses, Haute Noblesse.

— Fausses, tant pis ; je voulais te pro-
poser un marché.

— C'est-à-dire qu'on dit qu'elles sont
fausses ; mais je veux les montrer à un con-
naisseur, car il pourrait se faire....

— Qu'elles fussent vraies ; oui, j'ai en-
tendu dire cela, et au hasard, je t'en offre
cinquante roubles.

Un frisson parcourut le corps d'Abraham.

— Si elles sont vraies, elles en valent dix

On a beaucoup remarqué que le maréchal Baraguay-d'Hilliers n'avait point été, contre toute attente, nommé membre du conseil supérieur de la guerre, dans lequel sa situation militaire paraissait devoir lui assigner une place.

Il paraît que cette omission n'est point le fait du gouvernement, mais du maréchal lui-même.

Celui-ci aurait refusé, en termes fort dignes d'ailleurs, l'honneur qu'on voulait lui faire, en déclarant que, profondément divisé d'opinion avec les membres du Conseil, tant sur les bases de la loi militaire que sur les détails de la réorganisation de l'armée, il croyait devoir se tenir complètement en dehors des résolutions à prendre, tout en se déclarant fort honoré de l'offre qui lui était faite de prendre part aux discussions.

Le *Salut public* de Lyon avait parlé de la réorganisation dans cette ville de chantiers nationaux.

La mairie de Lyon vient d'adresser aux journaux la note suivante : « Des journaux prêtent à l'administration municipale, et notamment à M. l'adjoint Bouchu, l'intention de créer ce qu'ils appellent des chantiers nationaux. La mairie de Lyon oppose le démenti le plus formel à de pareilles insinuations. »

C'est dimanche, 3 novembre, qu'aura lieu la distribution des récompenses aux lauréats de l'Exposition de Lyon.

Le *Times* a publié une lettre signée d'un certain nombre de détenus au château d'Orléans qui se plaignent de mauvais traitements qui leur seraient infligés par une partie du personnel de la prison.

Il résulte des renseignements pris à ce sujet que les réclamations des détenus ne reposent sur aucune base sérieuse.

Des visites sanitaires sont faites fréquemment dans les forts où sont les condamnés pour participation à la Commune.

Elles constatent unanimement les bonnes conditions hygiéniques dans lesquelles se trouvent les détenus. Ceux-ci sont traités comme nos soldats, ils ont la même nourriture et les mêmes heures de repos.

LES VIEUX CATHOLIQUES A COLOGNE

La guerre contre l'Église catholique continue toujours en Allemagne!

M. de Bismark a rapidement conquis parmi les ennemis de l'Église une triste place.

La persécution est aujourd'hui administrativement organisée et fonctionne régulièrement contre les sujets catholiques de l'empire allemand.

Les Jésuites chassés, on s'est occupé presque immédiatement de procéder à de nouvelles mesures de rigueur contre les évêques et contre le clergé fidèle.

En même temps, les agents des sectes secrètes, qui se tiennent à Rome aux aguets, attendant le signal convenu pour porter le coup suprême à l'auguste chef de l'Église, reçoivent de l'Allemagne le mot d'ordre et l'argent destiné à rémunérer leurs criminels services.

Parallèlement avec les menées de la Prusse à Rome, M. de Bismark vient d'essayer d'allumer, au sein de la population catholique allemande, une meche destinée à y propager les idées du schisme.

Les vieux catholiques, le chanoine Dollinger et l'ex-abbé français Michaud en tête, se sont réunis en congrès ces jours derniers, à Cologne, dans le dessein d'y arrêter un programme uniforme de propagande contre l'unité de l'Église. L'assemblée apostate n'a pas tenu de bien brillantes assises.

La plupart des orateurs présents à ce conciliabule étaient des protestants avérés. On y comptait éparses quelques brebis galeuses chassées du troupeau catholique, et les chefs d'emploi de cette honteuse minorité osaient à peine se regarder en face!

L'insuccès a été tel qu'il est permis de penser que, désormais, ce malheureux parti ne renouvellera plus ses inutiles tentatives, et que, cette fois, M. de Bismark en sera pour ses frais de ruse et d'argent.

C'est un à-compte payé à la justice en attendant le jour de sa grande chute définitive, qui ne saurait tarder.

Hippolyte CHAYANON.

LES COMPAGNIES HORS RANG.

Nous avons annoncé, d'après le *Courrier de France*, une nouvelle importante pour l'industrie privée, et d'après laquelle le conseil supérieur de la guerre se serait prononcé pour la suppression des compagnies hors rang, chargées actuellement de la confection des effets d'habillement et de chaussure des corps de troupe.

Ce résultat était facile à prévoir, car il suffit d'examiner avec un peu d'attention la composition du conseil supérieur pour être convaincu qu'il a été créé dans le seul but de servir d'appui aux idées personnelles de M. Thiers et du ministre de la guerre, idées tantôt bonnes, tantôt mauvaises, et qui rencontrent parfois une vive opposition dans la commission militaire des 45. Pour les faire triompher quand même, M. le Président de la République, qui excelle dans la tactique parlementaire, a imaginé de se confectionner un petit cénacle qui lui servira de paravent, de bouclier, contre les généraux de la Chambre, tels que les Chareton, les Guillemaut, infiniment plus actifs et plus laborieux que les membres du conseil supérieur. Le moyen est adroit et mériterait d'être hautement loué s'il était toujours employé à faire adopter des mesures justes et rationnelles comme la suppression de la plus grande partie des ouvriers à la suite des corps, et leur remplacement par l'industrie privée.

Cette substitution ne saurait se faire immédiatement, puisque préalablement il faut organiser les usines destinées à remplacer

les compagnies à supprimer, et qui actuellement confectionnent plus des deux tiers des habits, pantalons et souliers de la troupe. Si le gouvernement acceptait de confier toutes les fournitures à l'industrie parisienne, rien ne serait plus simple en apparence; mais, éclairé par la dernière guerre, il tient essentiellement à décentraliser la fabrication et à créer de grandes usines régionales dans des villes présentant des ressources variées, en un mot des villes où le recrutement des ouvriers ait une grande élasticité et où la main d'œuvre ne soit pas excessive.

Il est, croyons-nous, question de Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Angers, Lille; on parlait aussi de Châlons-sur-Marne, mais la proximité de notre nouvelle frontière fait hésiter le ministre et soulève de sérieuses objections de la part de certains membres du conseil.

La question des fournitures a une immense gravité, car avec l'armée future de douze cent mille hommes, l'importance des commandes se chiffrera par dizaines et centaines de millions; nous aurons donc à la traiter dans tous ses détails lorsqu'elle arrivera devant la Chambre. Mais dès aujourd'hui nous tenons à poser un jalon et à faire observer que la création d'usines civiles annexées à des magasins centraux ne soulèvera qu'un seul point litigieux.

Comment traitera-t-on avec les fournisseurs? passera-t-on des marchés de gré à gré ou des marchés par adjudication? Le gouvernement incline pour les premiers, la commission parlementaire des marchés s'est énergiquement prononcée pour l'adjudication, et M. le duc d'Audiffret-Pasquier, son président, a déclaré que c'était la seule manière d'assurer le service. Ainsi, la lutte se réduira à savoir si l'on adoptera pour l'habillement et la chaussure le système préconisé par le ministre, ou celui de la commission des marchés. Voilà pour le point litigieux.

Quant au jalon que nous tenons à poser, il consiste à dire que les adjudications donneraient les plus mauvais résultats et que nous nous prononçons formellement en faveur des marchés de gré à gré toutes les fois qu'il sera question de fournitures spéciales, d'une confection difficile et qui nécessite un outillage spécial. A. WACHTER.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les nouvelles un peu alarmantes qui avaient été reçues ne se confirmeront probablement pas. Déjà la dépêche d'hier était plus rassurante.

À Saumur, la crue paraît avoir atteint son maximum à 5^h 20, la nuit dernière.

À Tours, la Loire est en décroissance.

Malheureusement, le temps est toujours très-mauvais, il pleut abondamment, et tout porte à croire que cet état atmosphérique s'étend sur un grand rayon.

Depuis ce matin, la Loire a baissé, à Saumur, de 10 centimètres.

Le juif fit un effort.

— Jen'ai point d'argent, mais, par charité, mes coreligionnaires me prêteront bien mille roubles.

— Mille roubles, chien d'usurier! tu oserais m'offrir mille roubles, à moi, général, grand-cordon de Saint-Stanislas, président de la cour martiale de Radom, lieutenant-gouverneur du cercle de Kielce! A moins de vingt mille roubles, je ne daignerai pas même m'occuper de cette affaire.

Ce fut au tour d'Abraham de se récrier. Ils discutèrent rentainsi pendant plus d'une heure.

Les deux adversaires étaient d'égale force; l'un avait pour lui la puissance, l'autre la ruse.

Ils parvinrent enfin à s'entendre; contre la livraison à lui faite de Ruben, exempté à tout jamais du service, Abraham s'engageait à donner secrètement, mais sur quittance régulière, à Sa Haute Noblesse Svinin: 1° Le collier en perles, ayant appartenu à la comtesse Zamoïska; 2° cinq mille roubles en argent, et 3° un billet de cinq autres mille roubles, payable dans l'année et garanti par deux signatures.

SOUSCRIPTION POUR LES ÉMIGRANTS DE L'ALSACE ET DE LA LORRAINE.

La *Semaine religieuse*, journal d'Angers, ouvre une souscription en faveur des émigrants Alsaciens-Lorrains, et publie une première liste dont le total est de 665 fr.

L'*Union de l'Ouest*, d'Angers, est très-heureuse de donner son concours à cette œuvre aussi patriotique que fraternelle. Elle recevra et transmettra immédiatement à la *Semaine religieuse* les souscriptions que l'on voudra bien lui adresser.

Le Comité Nantais de la Société de secours aux blessés vient d'envoyer aux préfets des Vosges et de Meurthe-et-Moselle une grande quantité de secours en nature pour soulager les souffrances des réfugiés d'Alsace-Lorraine.

Les époux Guibert, fermiers à Beauvais, commune de Saint-Georges-sur-Loire, laissaient, en partant vendanger, leurs trois petits enfants à la charge d'une domestique, à la maison. Ces enfants, profitant de l'occupation de leur surveillante, s'emparèrent de plusieurs allumettes et allèrent les allumer près d'un tas de paille qui bientôt prit feu. En quelques heures, 18,000 kil. de paille, estimés à 500 fr., furent brûlés.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser à MM. les généraux et chefs de corps la circulaire suivante relative aux remplacements provisoires dans les corps:

« Paris, le 15 octobre 1872.

Messieurs,
Un certain nombre de jeunes gens ont traité ou demandent à traiter provisoirement pour leur remplacement au corps, dans les conditions déterminées par la circulaire du 10 août 1832.

A cette occasion, j'ai été consulté pour la question de savoir si les remplacements provisoires pourront devenir définitifs, lorsque les remplaçants ne seront libérables que postérieurement au 31 décembre 1872.

La loi du 27 juillet 1872 ayant supprimé le remplacement d'une manière absolue à partir du 1^{er} janvier 1873, la question doit être résolue par la négative. Mais ceux-là seront admis à profiter du bénéfice de la circulaire précitée du 10 août 1832 qui auront traité ou traiteront avec des militaires libérables jusqu'au 31 décembre inclusivement.

En effet, aux termes de l'article 30 de la loi du 21 mars 1832, les soldats qui ont achevé leur temps de service reçoivent leur congé définitif le 31 décembre, et c'est ce jour-là, c'est-à-dire avant l'application de la législation nouvelle, que l'acte de remplacement est définitivement souscrit.

Je vous prie de veiller, chacun en ce qui vous concerne, à l'exécution de la présente circulaire.

Recevez, messieurs, etc.

Le ministre de la guerre,

E. DE CISSY.

mille, Excellence.

— Aussi, je les prends au hasard, fit le général, avec un rire méchant.

— Seigneur, vous ne voudriez pas ruiner un pauvre père de famille.

— Quel père de famille, tu n'avais qu'un fils et il est à l'armée.

— Par le Dieu de Moïse! s'écria Abraham, en tombant aux genoux du général, je vous jure que c'est pour le racheter que je fais encore le commerce, je donnerais pour le ravoir toute ma fortune.

— Parbleu, beau mérite, puisque tu es ruiné.

— Il me reste encore quelques petites choses, que je sacrifierais volontiers.

— Vraiment?

— Je le jure, par les cornes de Moïse et la barbe d'Aaron!

Svinin devint sérieux et but à petits coups un grand verre d'eau-de-vie; c'était sa manière de méditer; il pensait que, grâce au gouverneur-général, il ne lui serait pas difficile de faire échanger Ruben contre un Polonais quelconque, et que pour la rançon de

ce Ruben, devenu sa propriété, il pourrait, sans bourse délier, se faire adjuger le collier, pas mal de bijoux et exiger encore une bonne somme.

— Si je te rendais ton fils, libre et exempt de la conscription, me donnerais-tu le collier? dit-il, d'un ton singulier.

— Oh! Excellence! s'écria Abraham, transporté de joie, je vous en donnerais mille, si je les avais.

— Mille, à dix mille roubles, cela ferait dix millions, mon pauvre Roboam.

— Abraham, si vous permettez, Excellence.

Abraham, Moïse, Jérémie, butor ou chien, juif ou Polonais, que m'importe; veux-tu me laisser parler, ou faut-il que je te casse les dents, pour t'apprendre à m'écouter! gronda Svinin.

L'ancien colporteur salua plus profondément.

Le général continua:

— Outre le collier de perles, fines ou fausses, tel qu'il est, que donnerais-tu encore si je te rendais ton fils?

— Maintenant, fit Svinin, quand le traité eut été conclu, à sa grande satisfaction, si tu veux que notre affaire marche, arrange-toi de manière à me faire prendre promptement le Langiévitich, le Narbut et le Chusco.

— Votre Haute Noblesse voit que j'y mets du zèle, reprit Abraham; sans moi, jamais la colonne, en si peu de temps, ne serait parvenue jusqu'ici.

— A combien sommes-nous encore de Sainte-Croix?

— A huit ou dix verstes au plus, Excellence.

— Et de Sainte-Croix, peut-on, sans revenir sur ses pas, aller à Tchestakove?

— La route est difficile, mais moi et Ruben, nous avons fait souvent cette route en allant d'un monastère à l'autre; et c'est là, seigneur, ajouta le juif, dont les yeux pétillaient de convoitise, que vous trouverez des trésors; rien que les diamants qui entourent l'image de la Vierge enrichiraient une ville, et dans la sacristie, j'ai vu mesurer les perles, de vraies perles, au boisseau.

(La suite au prochain numéro.)

Nous extrayons de la *Chasse illustrée* les renseignements suivants, qui peuvent servir aux chasseurs :

« Sur la demande faite par un chasseur qui avait égaré son permis de chasse, il a été répondu par le ministre de l'intérieur :

« Que le remplacement d'un permis de chasse est impossible, attendu que ce titre équivaut pour le Trésor à une véritable feuille de papier timbré dont le paiement, une fois effectué, devient définitif. »

« D'autre part, la délivrance d'un duplicata pourrait amener cet abus que le porteur du duplicata prêtait son premier titre à un tiers au préjudice du Trésor et de la commune. »

On lit dans le *Libéral de la Vendée* :

« Dimanche dernier, 20 octobre, M. Hu-champ, inspecteur du district de la Compagnie de la Vendée, a constaté qu'aux abords du poteau kilométrique 72, commune de Chantonay, on avait posé sur les rails de distance en distance 25 pierres du poids de 1 kilogramme au moins chacune. Le train n° 3 à son passage en a écrasé quelques-unes et a éprouvé des secousses assez violentes. Ces pierres avaient été posées, paraît-il, sur les rails par un enfant de onze ans, qui s'était introduit sur la voie ferrée. La justice informe. »

TIMBRES DES REÇUS ET QUITTANCES. — Nombre de personnes, pour oblitérer le timbre des quittances, se contentent d'y apposer purement et simplement leur signature, et se croient parfaitement en règle en agissant ainsi. Elles sont dans l'erreur. L'oblitération par la simple signature du créancier, sans la date de l'oblitération, est tout-à-fait irrégulière et constitue une infraction à l'article 2 du décret du 27 novembre 1874, réglementant la loi du 23 août. Aux termes de l'article précité, le timbre doit être oblitéré par l'approbation à l'ENCRE NOIRE, en travers du timbre, de la signature du créancier et de la date de l'oblitération.

Toute contravention aux dispositions de ce décret est punissable d'une amende de 24 fr., décimes compris.

Ajoutons que le créancier qui veut se mettre à l'abri d'une fraude possible de la part du débiteur de la quittance doit avoir soin de mettre sa signature et la date à cheval, c'est-à-dire en partie sur le timbre et en partie à côté sur le papier libre.

Faits divers.

Nous trouvons dans la *Liberté* de navrants détails sur le petit cimetière de Villeneuve-l'Étang :

Nous avons visité à Villeneuve-l'Étang, près de la porte de Ville-d'Avray, un petit cimetière qui est la curiosité de l'endroit ; il renferme vingt tombes, ni plus ni moins. Dix-huit contiennent les restes de soldats prussiens, les deux autres sont consacrées à deux Français ; mais les uns et les autres sont victimes du combat de Buzenval.

Chose triste à dire, il n'y a aucun nom sur les tombes des deux Français : on les a enterrés là sans s'enquérir de leur état-civil. La pierre tombale porte pour toute inscription :

Ici repose un Français.

Ne se croirait-on pas à mille lieues de la patrie ?

Quant aux Prussiens, c'est bien différent. Tous ont des monuments pompeux, avec des inscriptions relatant leurs nom, prénoms, lieu de naissance et grade dans l'armée. Celui-ci était canonnier, et c'est sur sa batterie qu'il a été tué ; cet autre, chevalier de la Croix-de-Fer, est tombé dans le parc. Il y a même quatre officiers qui ont des tombes de marbre, avec des inscriptions en lettres dorées. Ce sont : Ernest Borsche, lieutenant au 47^e de Schleswig ; Robert Reitzenstein, lieutenant d'artillerie de Brandebourg, etc.

Et à côté, les deux Français, dont on ne connaît ni les noms, ni l'âge, ni le grade, ni le lieu de naissance !... On sort de là bien tristement impressionné.

Le *Gaulois* raconte un touchant épisode :

Deux jeunes garçons, l'un âgé de dix-huit ans et l'autre de treize ans, ce dernier orphelin, avaient quitté l'Alsace pour échapper à la nationalité prussienne.

Leurs ressources étaient si modiques qu'il ne leur restait plus, à eux deux, qu'une somme de 1 fr. 50 cent. quand ils arrivèrent à Meaux.

Cependant, ils ne se découragèrent pas et firent à pied le trajet de Meaux à Ebly.

A Ebly, se sentant à bout de forces, ils allèrent à la gare et dirent leur cas.

Ils trouvèrent là le chef de gare et M. T., inspecteur général de la comptabilité sur la ligne de l'Est ; ils étaient très-émus de ce qui arrivait, mais aucun d'eux n'avait qualité pour donner le passage gratuit à nos malheureux Alsaciens.

L'inspecteur fit sur le quai de la gare une quête qui produisit 70 fr. ; les deux jeunes gens montaient déjà dans le train quand arriva M^{me} la duchesse de Trévise, qui se rendait de son château de Coupeshaye à Paris.

Informée de ce qui s'était passé, elle fit monter les jeunes gens dans son compartiment, leur remit à chacun 15 fr. et les fit conduire à son hôtel, en leur promettant de se charger de leur avenir.

Allons, messieurs les radicaux, convenez que les riches ont du bon tout de même.

L'impératrice de Chine vient de recevoir de Londres un magnifique piano. Les fabricants de cet incomparable instrument, peu confiants dans les talents musicaux de la « celestial lady », dit un journal anglais, eurent la délicate attention d'adapter au clavier un appareil tournant qui joue quatre airs, dont la *Marseillaise*.

J'ai retrouvé, dit le spirituel Emile Blondet de l'*Eclipse*, dans un fouillis de papiers, une sorte de catéchisme qui mérite d'être conservé. Le voici :

- « Qu'est-ce qu'un patriote ?
- « C'est un homme qui veut une place.
- « Qu'est-ce que la politique ?
- « C'est l'art d'obtenir cette place.
- « Qu'est-ce que la science ?
- « C'est l'art de connaître les défauts d'autrui.
- « Qu'est-ce que la vertu ?
- « C'est un bon sujet de conversation.
- « Qu'est-ce que le mérite ?
- « C'est l'argent, le rang et le crédit.
- « Qu'est-ce que l'esprit ?
- « C'est un moyen d'obtenir ce que les autres désirent et de se faire détester. »

LES SOBRIQUETS DES DÉSEUVRÉS. — Depuis longtemps, chez nous, la trop grande famille des désœuvrés s'est appliquée à rechercher des sobriquets qui la distinguent du commun des mortels qui travaillent et se contentent d'être tout simplement des hommes.

C'est ainsi que nous avons eu successivement les *Roués*, les *Incrovables*, les *Merveilleux*, les *Dandys*, les *Lions*, les *Cocodés*, les *Cols-Cassés*, les *Gandins*, les *Petits-Crevés*.

Les *Petits-Crevés*, tenant depuis longtemps le haut du pavé de la bêtise et de l'oisiveté, il était temps de changer. Grave question posée dans plusieurs clubs.

Nombre de propositions ont été faites. Les uns voulaient faire renaître le vocable *Merveilleux*, les autres inclinaient pour la résurrection des *Ichetty*.

Trouver un titre est chose difficile. Enfin un Archimède s'est rencontré dans la bande.

Le surnom de « *Gommeux* », proposé, a été voté à l'unanimité.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 27 octobre,
DE 2 A 3 HEURES, SQUARE DU THÉÂTRE.

Programme.

1. *La Couronne des tauriers*, fantaisie (Ziegler).
2. *Mandarine*, polka (Clodomir).
3. Sextuor de *Lucie* (Donizetti).
4. *An der schonen blauen donau*, valse (J. Strauss).
5. *Le Chant du Père*, quadrille (Marie).

Dernières Nouvelles.

LA COMMISSION DE PERMANENCE.

La réunion qui a eu lieu jeudi, à 2 heures et demie, et qui se terminait à trois heures

et quart, n'a offert aucun intérêt. On s'est borné à trois ou quatre questions auxquelles le gouvernement a répondu et qui n'ont amené aucun débat.

M. Grévy présidait la réunion, assisté de MM. Desjardins et Paul de Rémusat, secrétaires, et du général Martin des Pallières, questeur. Le ministre de l'intérieur représentait le gouvernement.

Voici les noms des membres présents : MM. d'Aboville, Bottieau, Callet, Delpit, général Frebault, Journault, d'Haussonville, Laboulaye, Noël Parfait, Antonin Lefèvre-Pontalis, Robert de Massy, Lucet, Paul Morin, Pagès-Dupont, Moreau (de la Seine), Perrot, de Rainneville, La Rochefoucauld-Bisaccia, de Mahy.

Absents : MM. le général Changarnier, Cornélis de Witt, de Broglie et Bompard.

Le procès-verbal a soulevé deux réclamations, l'une de M. d'Aboville, l'autre de M. Perrot.

Revenant sur l'affaire du prince Napoléon, dont il avait parlé dans la dernière réunion, l'honorable M. d'Aboville a rétabli son langage, qui ne lui semblait pas fidèlement reproduit par le procès-verbal. Il a dit « que le vote de déchéance prononcée par l'Assemblée contre la famille impériale ne s'applique qu'aux droits au trône, et nullement aux personnes, ni à leurs droits de citoyens. »

Quant à l'honorable M. Perrot, il s'est plaint de ne pas trouver au procès-verbal une phrase prononcée par M. Thiers, de laquelle il résultait un blâme énergique à l'adresse de M. Gambetta et du discours de Grenoble.

Les membres de la commission de permanence, appartenant à la gauche, ont tous déclaré qu'ils n'avaient pas gardé le souvenir de cette phrase, et M. de Mahy a fait observer qu'on ne pouvait que féliciter le rédacteur du procès-verbal, de la modération et du tact dont il avait fait preuve, en reproduisant une séance aussi agitée que la dernière. M. de La Rochefoucauld-Bisaccia était au contraire disposé à se plaindre des coupures faites dans le discours prononcé par lui.

Après cet incident, M. Grévy, ayant donné lecture de lettres écrites par MM. de Broglie et Bompard pour justifier leur absence, s'est exprimé en ces termes :

« Je dois prévenir la commission de permanence que j'ai reçu, outre la protestation du prince Napoléon, qui a été rendue publique, une lettre d'un de nos collègues, M. Rouher, signée aussi par M. Maurice Richard, qui demande que la commission de permanence soit saisie de la protestation du prince, et offrant de se présenter au sein de cette commission pour donner eux-mêmes toutes les explications nécessaires sur cet incident. »

J'ai cru devoir répondre à MM. Rouher et Maurice Richard que la commission de permanence n'était pas compétente pour s'occuper de cette affaire, que sa seule mission consistait à se mettre en rapport avec le gouvernement et à convoquer d'urgence l'Assemblée nationale, s'il y avait lieu. »

Aucune réclamation ne s'est élevée contre cette réponse.

M. Bottieau a demandé alors où en était l'instruction de l'affaire de Nantes :

— Elle suit son cours, a répondu M. Victor Lefranc. Si mon collègue de la justice était là, il vous donnerait des explications plus complètes ; mais soyez assuré que le gouvernement tient autant que vous à ce que justice soit faite.

M. Bottieau a soulevé alors une autre question relative au service postal entre la France et l'Angleterre. Le traité qui assurait l'exécution de ce service est expiré le 4^{er} octobre, et après une première adjudication qui n'a pas donné de résultats, le ministre des finances, négligeant de faire un second appel public à la libre concurrence, a concédé à l'amiable cette entreprise à deux journalistes, qui ne doivent reprendre ce service qu'au 4^{er} novembre, et qui ne sont pas, dit-on, en mesure de le faire.

En attendant, a ajouté M. Bottieau, on est obligé d'avoir recours, pour suppléer à cet état de choses si fâcheux, aux avisos de l'Etat qui ne sont point appropriés à un service semblable ; et même, à des paquebots anglais qui font un service irrégulier.

Le commerce souffre beaucoup et se plaint à juste titre.

M. Victor Lefranc, en l'absence du ministre des finances, n'a pu fournir que des renseignements incomplets ; toutefois, il en résulte que les concessionnaires sont en posi-

tion de commencer le service à l'époque et aux conditions fixées par le cahier des charges, et que s'ils ont obtenu la concession, c'est que nul ne s'était présenté, avec des propositions aussi avantageuses.

Le ministre a promis qu'au 4^{er} novembre le service postal serait repris comme par le passé.

Après ces communications, la commission a décidé qu'elle ne tiendrait pas de nouvelle réunion, et M. de Mahy a demandé à M. Grévy de faire en sorte que les rapports des budgets fussent distribués dès la rentrée de la Chambre.

Ce qui sera fait, a dit M. Grévy.

Agriculture.

LES CIGOGNES.

Nous extrayons ce qui suit d'un article de M. de Leusse, publié dans le *Journal d'agriculture pratique* :

Les cigognes, ces oiseaux voyageurs, purgent nos champs et nos prés d'une foule de petits animaux nuisibles. Il est peu de villages, en Alsace, qui ne soient, chaque printemps, visités par un couple de ces habitants des pays chauds. On met généralement sur une cheminée, sur un pignon élevé ou une vieille tour, une roue de voiture hors de service, et c'est sur cette roue que ces intelligents animaux construisent leur nid fait de branches sèches.

Chacune de ces demeures aériennes contient certainement la valeur de six à sept fagots de bois ; c'est assez dire leur volume considérable et l'aspect original qu'elles affectent, placées comme elles le sont sur des points culminants.

J'étais l'autre jour chez un curé de mes amis, fils de cultivateur. La cheminée de son presbytère est surmontée d'un de ces nids où vivent en paix quatre jeunes cigognes bientôt adultes, mais encore alimentées par leurs parents.

Un de ces soirs, me dit le curé, la mère rentrait au nid, les quatre becs des jeunes se tendaient au bout de leurs quatre longs cous pour recevoir la pâture, quand un bruit causé par la chute d'une maison en démolition vint effrayer la pauvre mère, et, ma foi, l'émotion agissant comme émétique, elle... expectora tout ce qu'elle apportait à ces jeunes et qui était renfermé dans sa poche intérieure ou avant-estomac.

Savez-vous ce qui tomba de cette bouche sur le perron de l'escalier ?

Un de ces petits serpents luisants qui courent dans les prés humides ;

- 4 crapauds ;
- 2 grenouilles ;
- 6 mulots ;
- 6 courtillères.

Supposons que le père en rapporte autant et admettons deux repas par jour, et on verra à quel chiffre on arrive !

En Alsace, chacun apprécie l'utilité des cigognes, et on les respecte. On voit leur départ avec peine : il annonce l'hiver ; on salue leur retour avec joie : il précède les premières brises chaudes du printemps.

Un couple de cigognes revient toujours à son nid, et, à son défaut, ce sont deux des jeunes qui viennent occuper leur berceau. On les aime, on prétend qu'elles portent bonheur et jamais chasseur ne les a mises en joue.

Cette croyance que la cigogne porte bonheur est générale dans toute l'Europe.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Troupe de Tours, sous la direction de M. BLANDIN.

Lundi 28 octobre 1872.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE. — DEUX GRANDS OUVRAGES.

Début de M. SAINT-LÉGER, 1^{er} rôle.

Le Cousin Jacques, comédie nouvelle en 3 actes, de M. Louis Leroy ; grand succès du théâtre du Gymnase, représenté pour la première fois le 19 juin dernier.

Cet ouvrage sera précédé de : **Don César de Bazan**, drame en 5 actes, de MM. Dumanoir et Dennery.

On commencera à 7 h. 1/2 ; le *Cousin Jacques* à 9 h. 1/2.

VILLE DE PARIS.

EMPRUNT 1871.

Echange des Titres sans frais, à la Banque générale des Reports pour consolider les intérêts financiers et industriels de France, Paris, rue Saint-Honoré, 346; Angers, rue d'Alsace, 12; Saumur, rue du Temple, 11.

2^e ANNÉE. L'ORDRE FINANCIER 5 fr. PAR AN.

Journal hebdomadaire, donne en prime à tout abonné d'un an un Manuel complet des valeurs-lois Françaises et Étrangères, sous forme d'Almanach pour l'année 1873.

L'ORDRE FINANCIER est envoyé gratuitement à titre d'essai, pendant un mois, sur demande au Directeur.

RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, 8 (PRÈS LA BOURSE), PARIS.

On lit dans le *Courrier Médical* :

« Les dentifrices du Docteur J.-V. BONN nous ont été présentés et leurs formules soumises à notre examen; nous n'hésitons pas à déclarer que nous avons pu reconnaître en ses produits les qualités essentielles de tout bon dentifrice, nous en recommandons volontiers l'usage. »

Les dentifrices J.-V. BONN sont composés sans le secours d'aucun acide et privés des substances excitantes ou brûlantes généralement employées; leurs formules, fruit de savantes recherches et d'une expérience consommée, présentent ensemble deux qualités qu'on trouve difficilement réunies :

L'EFFICACITÉ RÉELLE ET L'AGRÉMENT.

(Voir aux annonces.)

ROBES ET CONFÉCTIONS.

Rue du Prêche, n° 3.

M^{me} DUVAL

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle arrive de Paris pour se fixer à Saumur.

Elle se chargera de toutes les confections que l'on voudra bien lui confier, aux plus justes prix.

La grande expérience qu'elle a acquise dans la confection et la coupe des modes à Paris lui fait espérer que l'on n'aura qu'à se féliciter de son travail. (447)

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalsclère Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalsclère du Barry, qui rend santé, énergie, digestion sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastralgies, gaïres, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61,224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalsclère Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que j'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement. J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalsclère qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalsclère chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande, que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Coaxon, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 OCTOBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	860	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	377 50	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76 50	1	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	655	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	400 25	1 25	»
5 % Emprunt	84 15	»	»	Crédit Mobilier	441 25	»	1 25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	493 75	3 75	»
Emprunt 1872	87	»	»	Crédit foncier d'Autriche	970	»	5	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	210	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	400	8 75	»	OBLIGATIONS.			»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	375	»	»	Est, jouissance nov.	540	»	»	Orléans	278	»	»
— 1865, 4 %	437 50	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	842 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	276 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	271 25	1 25	»	Midi, jouissance juillet	575	»	»	Est	273	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	242	»	1 75	Nord, jouissance juillet	952 50	2 50	»	Nord	289	»	»
— libéré	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	815	»	2 50	Ouest	274	»	»
Banque de France, j. juillet.	4450	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	505	2 50	»	Midi	274	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	612 50	5	»	Yvendé, 250 fr. p. j. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	250	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	498 75	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	»	»	»	Vendée	250	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	455	»	»	Société Immobilière, j. janv.	77	»	»				

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers.)	omnibus.
9 — 02 — — omnibus.	
1 — 33 — — solr.	
4 — 13 — — express.	
7 — 27 — — omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — omnibus.	
9 — 50 — — express.	
12 — 38 — — omnibus.	
4 — 44 — — solr.	
10 — 30 — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 35.

Etude de M^r ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange.

A VENDRE A L'AMIABLE. DEUX PRÉS

En Russé, commune d'Allonnes.

Nommés les Marais-Guerry. Contenant : L'un 3 hectares 7 ares, et l'autre 3 hectares 21 ares. S'adresser à M^r ROBINEAU, notaire à Saumur. (523)

Etude de M^r HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE OU A AFFERMER En totalité ou par parties. LA FERME DE LA GIRAUDIÈRE

Située commune de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), et par extension communes de Montreuil-Bellay et d'Antoigné.

Comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes; le tout dans un seul ensemble, contenant 30 hectares. S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, audit M^r HACAULT, notaire, dépositaire des titres de propriété. (518)

A VENDRE En totalité ou par moitié. UN CLOS DE VIGNE

En bon rapport, AVEC UNE PETITE HABITATION, Rue des Pauvres, commune de Bagnoux. Contenant 95 ares, entourés de murs, avec de beaux espaliers. Toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour visiter et pour traiter, à M. BRAZIER, rue de Bordeaux, 18, Saumur. (515)

A VENDRE 80 PIEDS DE PEUPLIERS ET BOUILLARDS

Complantés sur la ferme de Villevert, commune de Distré. S'adresser à M. Du BAUT, propriétaire au Coudray. (525)

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MARCHANDISES ET DE MOBILIER,

Par suite de cessation de commerce. Autorisée par jugement du tribunal de commerce de Saumur.

Le mardi 29 octobre 1872, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans le magasin de M. KAPP-PERARE, tapissier à Saumur, rue Saint-Jean, à la vente publique aux enchères de toutes ses marchandises et de son mobilier.

Il sera vendu : Fauteuils Voltaire et autres, chauffeuses, prie-Dieu, chaises, fauteuils de bureau, tabouret de piano, chaises longues, baldaquins, damas, grenat et vert, reps, lasting, cretonne, couffil, soierie, un beau décor complet en damas et velours, tapis, percaline, toile, passementerie, bazar, damassé, élastiques, ornements, crin, laine, comptoir, rayons, étagères, clous et ferrures, etc., etc.;

Lits garnis, armoire, commode, buffet, tables, sièges, glace, linge, fourneau, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0

Etude de M^r CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

VENTE MOBILIÈRE Après décès.

Chez le sieur René Marquet-Ravenau, aux Prés-Demion, commune de Saint-Clément-des-Levées.

Le dimanche 27 octobre 1872, à midi.

Il sera vendu :

Quatre lits, leurs couettes, couvertures, rideaux et accessoires, deux armoires, deux buffets et un vaisselier, une quarantaine de draps et autre linge, des vêtements d'homme et de femme et environ quatre-vingts chemises, vaisselle et batterie de cuisine, un pressoir à vin et quatre barriques de petit vin rouge, des barriques vides et des bouteilles, environ vingt-sept kilogrammes de beurre salé, deux bonnes charrettes à cheval, une charrette à bœufs, trois vaches, une génisse, deux juments, dont l'une a neuf ans et l'autre deux ans, deux cochons, dix charrettes de foin, six charrettes de

paille, un chaumier et une barge de favats, quatre charrettes, un moulin à vanner, une grande quantité de grains, tels que blé, fèves, avoine et orge, du bois en fagots et de nombreux autres bons objets mobiliers. On paiera comptant et cinq centimes par franc. (501)

A CÉDER DE SUITE. Rue du Commerce, à Bourgueil, UN BON

ÉTABLISSEMENT DE CHAUSSURES AVEC ATELIER DE CONFÉCTION. Belle clientèle. Facilités de paiement. S'adresser à M. COUTURIER.

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON

Rue du Champ-de-Foire, AVEC JARDIN ET ÉCURIE. S'adresser à M. DUPAYS, COUVREUR, ou à M^r MÉHOUS, notaire. (485)

A VENDRE DEUX CHIENS D'ARRÊT, bonne race, bien dressés. S'adresser à René GALLAIS, à la ferme de la Belarderie, commune de Verrée. (494)

A VENDRE UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imp. de P. GODET.

LA GAZETTE DE PARIS GRAND JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

BUREAUX : 22, RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN. Publié chaque jour toutes les grandes questions de la politique intérieure et extérieure. — Les Dépêches télégraphiques, les Dernières nouvelles, des Bulletins de partout, du High-Life, du Théâtre, une Gazette domestique, le Tableau de la Bourse. Une Revue complète de la Richesse nationale traitant de toutes les Valeurs françaises et étrangères, Consultés aux porteurs de Titres, Renseignements, Tirages. 10 Centimes le Numéro DÉPARTEMENTS : Abonnements : 1 an, 36 fr. — 3 mois, 9 fr. Tout abonné de six mois recevra le premier mois gratuitement.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co Commission - Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Étranger). Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Étrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (353)

LE CONSEILLER DES FAMILLES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M^{me} ADRIENNE ROGRON. Paris et Départements : 12 fr. par an. — Belgique : 14 fr. (Les autres pays selon les conventions postales).

EAU DENTIFRICE PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR **J.V. BONN** PERFECTIONNEMENT 40 0/0 d'économie. L'excellence de ces produits, constatée par les récompenses qu'ils ont obtenues aux expositions universelles, les fait employer par la haute société du monde entier. MM. ACHARD et Co rappellent que, contrairement à la tradition qui consiste à vendre les EAUX DENTIFRICES à des prix exorbitants, ils ont établi, pour ces articles, des prix mieux en harmonie avec les progrès du commerce : Les produits J. V. Bonn sont vendus 40 0/0 moins cher que les produits analogues. PRIX : Eau Dentifrice (Elixir), 2 f., 3 f. 50, 6 et 10 f. le Flacon. — Poudre Dentifrice, 1 f. 50 et 2 f. 50. — Eau de Toilette, 2 f., 3 f. 50 et 10 f. GROS et DÉTAIL : 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS. Se trouve chez les Parfumeurs et Coiffeurs en France et à l'Étranger. FABRIQUE A PANTIN, PRÈS PARIS. Cartifié par l'imprimeur soussigné.